



SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2022

Le **vingt-quatre août deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le douze août deux mil vingt-deux, s'est réuni en salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Alain COURBOU, maire.

ETAIENT PRESENTS, formant la majorité des membres en exercice :

Alain COURBOU, Nadine RICHARD-BEAUMONT, Christian PIERRETON, Marie-Pierre VIVIER-MERLE, Slim SOUABNI, Pierre LEBRUN, Brice GUILLOUD, Lucie CHAPELLE, Jacques FAVRE, Thibault MANTELET, Corinne PIERREVILLE, Marie-France THEVENET.

Absent-e-s : Adeline BEAUFILS, David LEFEBVRE, Catherine GEVAUX,.

Excusé-e-s : Thierry MARISCAL, Véronique WATT, David GIMENEZ

Procuration : Véronique WATT à Thibault MANTELET

Secrétaire de séance : Mme RICHARD-BEAUMONT

L'ordre du jour a été fixé comme suit :

1. Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet au 01/09/2022
2. Demande de subvention au département pour la construction d'une extension du bâtiment mixte du groupe scolaire.
3. Rétrocession de parcelles à titre gratuit à la commune de SAINT JEAN DE SOUDAIN pour l'aménagement d'une voirie au hameau du Bas Cuirieu
4. Convention de participation financière par les VDD sur l'étude entrée de ville
5. Approbation du règlement intérieur du service périscolaire à l'usage des parents d'élèves
6. Demande de subvention au département pour la restauration d'une mare communale
7. Adhésion au service de cartographie en ligne proposé par TE 38
8. Participation aux charges de fonctionnement du centre médico scolaire de LA TOUR DU PIN
9. Participation financière aux charges de fonctionnement RASED LA TOUR DU PIN pour l'année 2021-2022
10. Révision de la délibération sur l'indemnité des élu-es suite revalorisation du point d'indice dans la fonction publique

Création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial à temps complet au service périscolaire au 1^{er} septembre 2022

Considérant la nécessité de renforcer l'équipe chargée d'assurer les missions de **garderie périscolaire, animation et entretien des bâtiments**, le Conseil, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps complet à compter du 01 septembre 2022.

Demande de subvention au département pour la construction de l'extension du bâtiment mixte du groupe scolaire

La construction d'une extension du bâtiment mixte du groupe scolaire prévue en 2023 est estimée à 255 000 euros HT, options comprises. **Après en avoir délibéré** et, notamment exposé le détail des travaux envisagés et donné l'assurance du suivi rigoureux du processus d'appel d'offres et de la phase de réalisation suite aux interrogations de Jacques FAVRE sur le montant de ces travaux,

le Conseil, autorise, à l'unanimité, le maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 25 % auprès du département.

Rétrocession de parcelles à titre gratuit à la commune de SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN pour l'aménagement d'une voirie au hameau du Bas Cuirieu

Vu les projets d'urbanisme dans le quartier de Bas Cuirieu et considérant la nécessité d'aménager une nouvelle voie de desserte afin d'améliorer les conditions de circulation, garantir la sécurité en matière de lutte contre l'incendie et créer des aires de stationnement, des parcelles seront cédées à la commune par les différents propriétaires du terrain d'assiette.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve l'opération à l'unanimité.

Convention de participation financière des VDD à l'étude Entrée de ville

Considérant que la commune de ST-JEAN-DE-SOUDAIN souhaite réaménager son entrée de ville pour la valoriser et renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes et, considérant que la communauté de communes des Vals du Dauphiné, détentrice des compétences aménagement-urbanisme et développement économique mobilité, souhaite s'associer et participer au suivi de cette étude à hauteur de 10 000 euros, le montant total de l'étude étant de 22 250.00 euros HT, **le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la signature de la convention entre la commune de SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN et la Communauté de communes des Vals du Dauphiné pour valider ces engagements.**

Approbation de la version mise à jour du règlement intérieur du service périscolaire à faire signer par les parents d'élèves

Le document, transmis pour relecture aux membres du Conseil le 21 août, n'amène pas de commentaire particulier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le document à l'unanimité.

Demande de subvention au département pour la restauration d'une mare communale

Considérant la nécessité de procéder à la remise en état de la mare communale située sur le parcours de santé de la commune dans le but d'œuvrer à la préservation de la diversité, le **Conseil approuve la demande de subvention à déposer aux services du Département.**

Marie-Pierre VIVIER-MERLE indique que les enseignants pourraient souhaiter participer à cette opération dans le cadre d'un projet pédagogique et le leur proposera rapidement.

Adhésion au service de cartographie en ligne proposé par TE 38

Depuis janvier 2014 TE38 met à disposition de ses adhérents un accès à la cartographie en ligne de ses réseaux.

Cet outil de type S.I.G. (système d'information géographique), accessible via l'extranet sécurisé de TE38, permet, à l'échelle du territoire de la collectivité, de visualiser sur un fond de plan cartographique tout type d'informations géographiques : celles-ci peuvent être fournies par TE38 ou par la collectivité sur sa demande, ou par des tiers.

Il permet également de consulter les données des services du Cadastre (plan cadastral et informations foncières).

Lorsque la compétence de maintenance de l'éclairage public a été transférée à TE38, l'outil permet aussi de faire des demandes d'intervention et de suivre l'avancée des interventions.

La présente convention est conclue sur le fondement de l'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales aux termes duquel les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs collectivités, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Considérant l'intérêt de la Commune à adhérer à ce Service en ligne, le Conseil approuve, à l'unanimité, la signature de la convention.

Participation aux charges de fonctionnement du Centre médico-scolaire de LA TOUR DU PIN de l'année 2021-2022

La participation de chaque commune utilisatrice du CMS est de 0,69 euro par élève scolarisé, soit, pour SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN, un montant de 114,54 euros pour 166 élèves.

Considérant le rôle joué par le Centre médico-scolaire implanté sur la commune de LA TOUR DU PIN, le **Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette participation de la commune aux charges de fonctionnement 2021/ 2022 du Centre médico-scolaire.**

Participation financière aux charges de fonctionnement du RASED de LA TOUR DU PIN pour l'année 2021-2022

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) est implanté sur la commune de LA TOUR DU PIN.

Pour l'année scolaire 2021-2022, la participation de chaque commune utilisatrice du RASED est de 2,11 euros par élève soit pour la commune de SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN, la somme de 350,26 euros pour 166 élèves.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation financière demandée à la Commune aux charges de fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2021/2022.

Révision de la délibération sur l'indemnité des élu-es suite à la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique

Par suite de l'augmentation du point d'indice dans la fonction publique, il y a lieu de mettre à jour la délibération sur l'indemnité allouée aux élu.es.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, la révision de la délibération.

Questions diverses figurant à l'ordre du jour

Entretien des abords immédiats des habitations (domaine public)

Suite à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, le maire expose les difficultés rencontrées par la Commune pour entretenir différents espaces dont les abords immédiats des habitations. Pour y remédier, deux solutions pourraient être envisagées :

- Embauche de personnel supplémentaire avec impact sur le budget communal au détriment d'autres services ou augmentation des impôts fonciers,
- Prise d'un arrêté imposant aux riverains l'entretien des abords de leur habitation.

Nadine RICHARD-BEAUMONT préférerait que l'on opte pour la première suggestion, embauche de personnel mais avec revue des missions et tâches à accomplir sur l'ensemble de la commune pour permettre d'absorber cette dépense sans augmentation des impôts fonciers.

La question sera remise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

Tour de table

Christian PIERRETON confirme que l'extinction de l'éclairage nocturne entre 23 h et 5 heures sera bien mis en œuvre sur l'ensemble de la commune à l'automne, excepté dans les rues alimentées en éclairage public par la commune de La Tour du Pin.

Rappel de la date du forum des associations le 3 septembre de 9 h à 12 h 30.

Pierre LE BRUN fait part de ses regrets qu'en raison des conditions sanitaires, aucune réunion de présentation de l'équipe municipale aux Saint-Jeannais n'ait pu avoir lieu depuis la dernière élection. Des échanges, il ressort que la rentrée ne permettant pas de prévoir ce type d'évènement à court terme, la prochaine opportunité sera celle des vœux à la population en janvier prochain.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au jeudi 13 octobre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 30.